

# Le déménagement de la mosquée bute sur une rampe d'escalier de secours

**Vevey**  
**Le déplacement temporaire du lieu de culte pour rénover le bâtiment de la rue du Clos a pris du retard. Pour une question de voie d'évacuation et de bisbille Vevey-Nestlé**

Ce qui devait être une formalité en fin d'année dernière s'est mué en une histoire aux contours ubuesques. Le déménagement temporaire de la mosquée de Vevey au deuxième étage du bâtiment du chemin du Verger 10 (derrière la gare), propriété de la Ville, n'en finit plus d'être reporté. Et les mois de juillet-août, durant lesquels les vestiges locaux à rénover de la rue du Clos se transforment en fournaise, approchent à grands pas. «Plus on attend, plus les prix de construction augmentent, et j'ai dû demander une prolongation du permis de construire, regrette Grégory Stergiou, président de la fondation. Pour rappel, la Ville nous avait promis une entrée en mars 2017!»

Dernier écueil en date, l'aménagement aux multiples rebondissements d'un escalier de secours. Voulé par la Ville pour répondre aux normes anti-incendie de l'ECA, son coût est aux frais de la fondation islamique moyennant une compensation sur le loyer (1200 fr. et non les 3500 du précédent locataire) - un point qui avait par ailleurs fait bondir l'UDC au Conseil communal.

L'histoire se décline en plusieurs temps. Le premier parle d'un escalier à construire sur la façade nord. C'est la solution la plus simple. On évoque un modèle du même type que celui aménagé au même endroit avec l'accord de Nestlé pour le dernier locataire, le Centre portugais/FC Atlantic, parti fin octobre 2016. La structure, qui débouchait sur une terrasse à l'arrière du musée Nest de la multinationale, avait par la suite été démontée. Mais, surprise, la nouvelle demande de la Ville se heurte à un refus de Nestlé pour une raison alors inconnue. Nous sommes en juillet 2017.

## Plan B

Grégory Stergiou passe au plan B: un escalier donnant sur une petite cour propriété du gérant de la pizzeria Vecchia Napoli, à l'opposé du bâtiment. La variante se heurte à de

«Le premier escalier n'était pas conforme. J'ai donc repris contact avec Nestlé, qui a donné son accord dans les 48 heures!»



**Grégory Stergiou**  
Président de la Fondation islamique

vieilles discussions entre le restaurateur et la Ville. Le gérant évoque des déprédations et actes de vandalisme à répétition dans la cour. Il fixe des conditions. La Commune fait valoir une servitude de passage. «Je l'ai rencontré et nous avons pu mettre tout ça à plat, explique Gilles Altermath, chef des Gérances de la Ville. Son agacement était surtout lié aux agissements de certains clients du Centre portugais.»

Un accord est trouvé et un escalier posé. Problème, l'entreprise commet un impair: l'escalier n'est pas conforme, selon la Direction de l'Urbanisme et l'ECA. «Nous avons dû le faire démonter, explique Grégory Stergiou. Dans cette configuration, pour faire venir un escalier respectant le droit, il faudrait attendre au moins septembre et envisager des travaux complémentaires.»

«En 2017, Nestlé nous avait dit qu'ils n'entreraient plus en matière sur cet escalier pour des raisons qui leur étaient propres»



**Étienne Rivier**  
Municipal des Gérances

Grégory Stergiou n'entend pas attendre. Il prend son bâton de pèlerin il y a un mois et repart à l'assaut de Nestlé. Qui accepte moins de quarante-huit heures plus tard! «On m'a expliqué (*ndlr: un courriel que nous avons consulté*) que le refus de 2017 était lié au fait que la Commune s'était engagée à démonter le précédent escalier pour lequel Nestlé avait donné son accord à bien plaisir, mais qu'elle ne s'était jamais exécutée malgré plusieurs demandes. Nestlé s'y était finalement résolu à ses frais. Voilà pourquoi nous avons perdu une année... Mais comme la demande est en mon nom, ils sont entrés en matière. Il nous faudra peut-être encore l'accord de propriétaires des parcelles voisines.»

## Question sans réponse

Gilles Altermath dit tomber des nues en apprenant le mouvement d'humeur de la multinationale: «Vous me l'apprenez.» Étienne Rivier, municipal des Gérances, ne se dit pas plus au courant. «Nestlé nous avait dit qu'ils n'entreraient plus en matière sur cet escalier pour des raisons qui leur étaient propres.»

Au final, Grégory Stergiou entrevoit-il les premières prières à Verger 10? «Les architectes doivent maintenant faire construire et poser l'escalier. Il nous faudra ensuite le feu vert de l'ECA pour avoir droit au permis d'habitation délivré par la Commune.» Quand l'imagine-t-il? «Je n'ose plus donner de réponse à ceux qui me le demandent.» **Karim Di Matteo**